

MOTION

Auteur SVPO, par Michael Graber, Fredy Arnold, Nathalie Biner (suppl.) et Paul Biffiger
Objet Taxe routière DE Zermatt POUR Zermatt!
Date 07.03.2016
Numéro 3.0247

La taxe d'accès pour le tronçon de route Täsch – Zermatt a été récemment augmentée de CHF 30.- à CHF 50.-. Ainsi, les habitants de Zermatt paient plus pour ce petit tronçon que pour l'ensemble du réseau des routes nationales. Une augmentation de cette taxe à CHF 90.- n'a pu être évitée que grâce à l'intervention du Conseiller d'Etat concerné.

Cette augmentation relève de l'affront quand on voit l'état de la route en question. L'état catastrophique du revêtement, qui comporte d'innombrables trous, et le fait que le service hivernal n'est pas effectué sur ce tronçon évoquent plus un pays émergent qu'une destination touristique de luxe située dans l'un des pays les plus riches de la planète. Le montant de la taxe et l'état de la route en question sont tout simplement sans rapport.

Conclusion

Les auteurs de la présente motion demandent que l'ensemble des revenus issus des autorisations d'accès à la route Täsch – Zermatt soient forcément et exclusivement destinés à l'entretien, à la consolidation et au maintien de la sécurité de ce tronçon. Le cas échéant, il appartient au Conseil d'Etat d'adapter les actes législatifs nécessaires.